



# Mairie de Xonrupt-Longemer

☎ : 03 29 63 07 24 Télécopie : 03 29 6325 50  
E-mail : accueil.mairie@xonrupt.fr

## ARRETE MUNICIPAL

### PORTANT REGLEMENTATION SUR LE STATIONNEMENT DURANT LA PERIODE HIVERNALE

N° 69 / 2021

Le Maire de la Commune de Xonrupt Longemer,  
Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2211. L. 2212.1 à L.2212.2, L212.5 à L 2216.6,  
L 2213.1 à L 2213.4, L 2216.1 à L 2216.3, L 2122.24, L 2122.27 à L 2122.29,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les problèmes de stationnement rencontré lors des chutes de neige,  
Considérant que le stationnement doit être réglementé afin de faciliter le déneigement nocturne des différents parkings situés  
sur la commune de Xonrupt,

## \* ARRETE \*

### ARTICLE 1 :

A compter de la date de publication du présent arrêté, le stationnement des véhicules sera **STRICTEMENT INTERDIT** durant toute la période hivernale entre **22H00** et **07H00** aux emplacements suivants :

- **Route de Colmar** - devant tous les commerces des 2 côtés de la route -
- **Rue Paul MARTIN** – stationnement longitudinale -
- **Rue de l'Hôtel de Ville** – stationnement longitudinale des 2 côtés de la route et devant la pharmacie -
- **Secteur de la GRAINJOTTE, à partir de la Boulangerie, Rue des Blanchisseurs, Rue des Bouleaux, Rue du Hohneck et Impasse de la Vologne** – stationnement longitudinale des 2 côtés de la route -
- **Arrêt minute au niveau du parking de l'école**
- **Place du 22 octobre 1919** – de chaque côté de la place sauf la partie centrale -

### ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques municipaux avant chaque hiver.

### ARTICLE 3 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 67/2021 du 06 décembre 2021.

### ARTICLE 4 :

Le Maire de la commune de Xonrupt-Longemer, le Secrétaire Général de la Mairie, la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale, les Services Techniques de la commune de Xonrupt-Longemer sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Xonrupt-Longemer, le 20 décembre 2021.

Le Maire  
Michel BERTRAND

